



Fiche d'information

DE/IT

# AVS 21 : défis démographiques et situation financière

Dans le cadre de :

## Votations fédérales du 25.9.2022 sur la stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Date : 22.8.2022  
Stade : Projet soumis en votation  
Domaine(s) : AVS

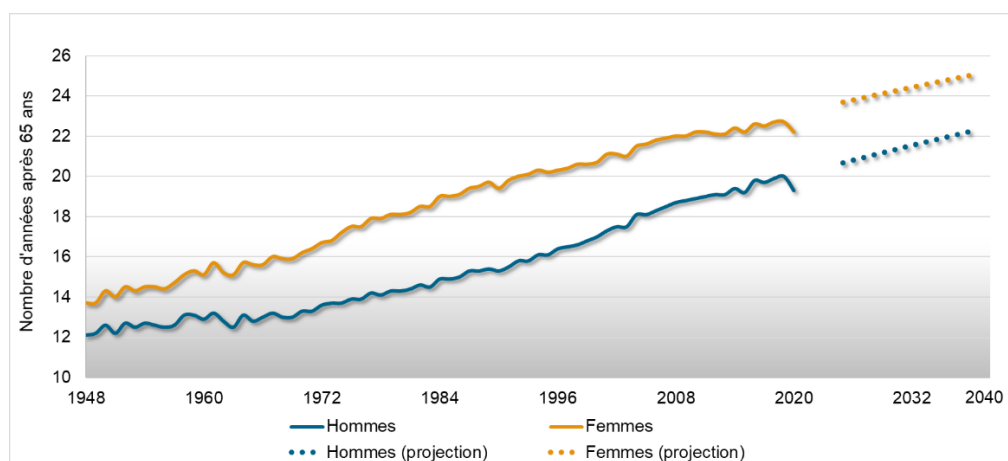
L'AVS est au cœur de la sécurité sociale en Suisse. Elle est confrontée à des défis démographiques et économiques qui mettent à mal sa stabilité financière. Les projets de réforme pour l'adapter à ces défis et aux besoins de la société échouent depuis plus de 20 ans.

Défis  
démographiques

### Les gens vivent toujours plus longtemps

L'allongement de l'espérance de vie représente un sérieux défi pour la prévoyance vieillesse suisse. De plus en plus de personnes vivent jusqu'à un âge avancé et touchent de ce fait plus longtemps une rente. En 1948, au moment de l'introduction de l'AVS, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans était de 12 ans ; celle d'une femme de 65 ans, de plus de 13 ans. En 2020, cette espérance de vie était de plus de 19 ans pour les hommes et plus de 22 ans pour les femmes. Selon les scénarios démographiques, la tendance à la hausse va se poursuivre, malgré la baisse observée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (voir graphique 1).

G1 : Espérance de vie à 65 ans entre 1948 et 2040, état et projections (OFS, 2021 et 2019)



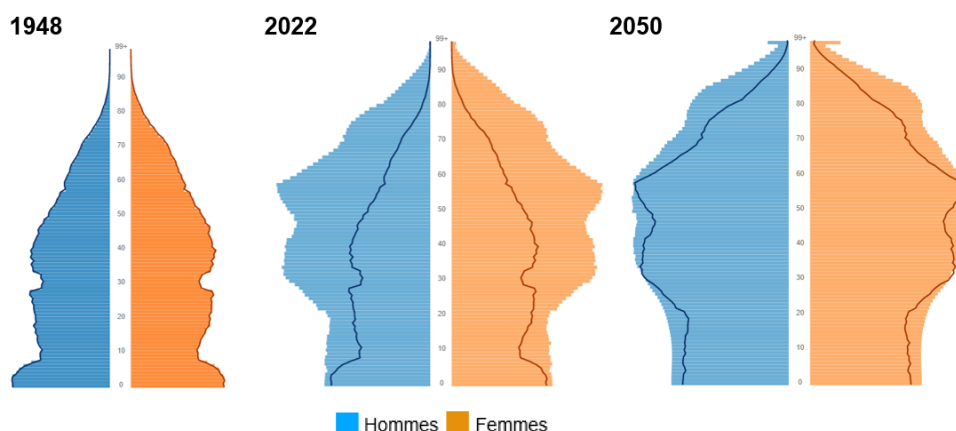
### Les baby-boomers atteignent l'âge de la retraite

Entre 1955 et 1970, la Suisse a connu une forte croissance démographique. En dix ans, de 1954 à 1964, le nombre de naissances est passé de quelque 84 000 à près de 113 000 par année, avant de retomber à 84 000 en 1974. Ces années de forte natalité représentent la génération des baby-boomers. La Suisse n'a depuis plus enregistré une natalité aussi forte. Alors qu'en 1948, une femme avait en moyenne 2,5 enfants, ce nombre a grimpé jusqu'à 2,7

enfants en 1964. En 2020, une femme avait 1,5 enfant en moyenne, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

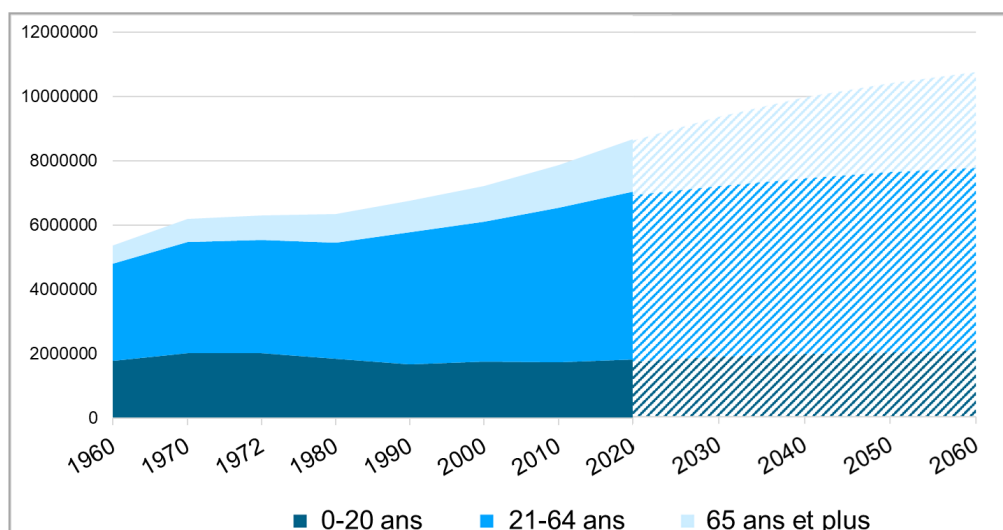
Ces phénomènes entraînent un vieillissement de la population, visible dans l'évolution de la structure de la population (graphique 2). La pyramide des âges qui prévalait en 1948 a changé de forme avec une base désormais plus étroite que son centre et une génération de baby-boomer qui atteint les 65 ans.

G2 : pyramide des âges 1948-2050, selon le sexe (OFS, 2022)



Du fait du vieillissement de la population, le nombre de personnes à la retraite (65 ans et plus) augmente plus rapidement que le nombre des personnes en âge de travailler (21-64 ans) (voir graphique 3). C'est un problème étant donné que l'AVS est financée selon un système de répartition : les montants versés par les personnes assujetties aux cotisations, en particulier par les personnes actives et les employeurs, servent directement à financer les rentes en cours. Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires est donc très important, puisque les recettes et les dépenses doivent être équilibrées. Depuis 1948, ce rapport est de plus en plus défavorable : à l'époque, on comptait en moyenne 6,5 personnes en âge de travailler pour 1 personne retraitée ; en 2020, ce rapport est passé à 3,3 pour 1 et, selon l'OFS, il s'abaissera encore d'ici 2050 pour atteindre 2,2 pour 1.<sup>1</sup>

G3 : ventilation de la population par tranches d'âge, en personnes (selon données et scénario de référence de l'OFS)



<sup>1</sup> Statistique de la population et des ménages (STATPOP), OFS. Disponible sous : [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) > Trouver des statistiques > Population > Statistique de la population et des ménages (État : 25.04.2022).

Défi économique

### L'évolution économique est déterminante pour les recettes

L'AVS étant financée essentiellement par les cotisations et les recettes fiscales, sa stabilité dépend fortement de l'évolution économique. Si la conjoncture est bonne, la masse salariale et donc les cotisations augmentent. En temps de crise au contraire, le chômage élevé et le bas niveau des salaires influencent négativement les recettes de l'AVS.

Déséquilibre financier

### Les finances de l'AVS en sursis

En 2019, lors de la votation sur la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), la population suisse a accepté de financer davantage l'AVS en augmentant le taux de cotisation de 0,3 %, la contribution de la Confédération et en lui reversant l'intégralité du pourcentage démographique de la TVA. Ces recettes supplémentaires ont mis fin à des années de déficit et ont permis à l'AVS d'enregistrer à nouveau un résultat de répartition positif en 2020 et 2021 (voir tableau 1).

Tableau 1 : Résultat de répartition de l'AVS de 2011 à 2021, en millions de francs

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat de répartition annuel	321	261	14	-320	-579	-767	-1 039	-1 039	-1 170	1 111	880

Ce financement supplémentaire ne suffira toutefois pas à faire face très longtemps aux défis démographiques posés par l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée à la retraite des baby-boomers. Selon les perspectives financières de l'AVS, le résultat de répartition sera à nouveau négatif dès 2025. En 2032, le déficit atteindra 4,7 milliards de francs. Les résultats cumulés entre 2023 et 2032 devraient se solder par une lacune de financement de près de 16 milliards de francs (voir tableau 2).

Tableau 2 : Résultat de répartition de l'AVS de 2023 à 2032, en millions de francs

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat de répartition annuel	1 066	1 023	-172	-448	-1 007	-1 203	-2 823	-3 000	-4 625	-4 726
Résultat de répartition cumulé		2 089	1 917	1 469	462	-741	-3 564	-6 564	-11 189	-15 915

Au niveau du résultat d'exploitation, qui tient aussi compte des produits du capital (rendements) du Fonds de compensation, l'assurance devrait rester dans les chiffres positifs jusqu'en 2028. Dès 2029, il est probable qu'elle doive puiser dans ses réserves pour payer les rentes en cours (voir tableau 3). Sans mesures, ces réserves se videront rapidement.

Tableau 3 : Résultat d'exploitation de l'AVS de 2023 à 2032, en millions de francs

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat d'exploitation par an	2 068	2 135	929	663	287	77	-1 589	-1 826	-3 539	-3 751
Résultat d'exploitation cumulé		4 203	5 132	5 795	6 082	6 159	4 570	2 744	-795	-4 546

Blocage des réformes

Le contexte politique joue également un rôle déterminant pour l'avenir de l'AVS. Toutes les réformes visant à moderniser l'AVS et à résoudre ses problèmes financiers sur le long terme ont échoué ces deux dernières décennies. Ces projets ont été refusés soit par le Parlement, soit en votation populaire. Dernière en date, la réforme Prévoyance vieillesse 2020, qui proposait une réforme simultanée de l'AVS et de la prévoyance professionnelle, a été rejetée en septembre 2017.

Seul projet à être passé en votation, la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) de 2019 est un cas à part. Le projet n'avait pas pour objectif de réformer l'AVS, mais de lui octroyer un financement supplémentaire en échange de facilités fiscales pour les entreprises.

**Versions linguistiques de ce document**

Hintergrunddokument «AHV 21: demografische Herausforderungen und finanzielle Lage»  
Scheda informativa "AVS 21: sfide demografiche e situazione finanziaria"

**Documents complémentaires de l'OFAS**

[www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) > Assurances sociales > AVS > Réformes & révisions > Stabilisation de l'AVS (AVS 21) > Documents  
[Stabilisation de l'AVS \(AVS 21\) \(admin.ch\)](#)

**Contact**

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

[kommunikation@bsv.admin.ch](mailto:kommunikation@bsv.admin.ch)